

Étude pédagogique PH13 : Les architectes-urbanistes



SOMMAIRE

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
I. Le métier d'architecte-urbaniste.....	5
1.1 L'architecte.....	5
1.2 L'urbaniste.....	5
1.3 L'architecte-urbaniste.....	6
II. Déroulement des entretiens.....	7
III. Problématisation.....	8
IV. Analyse.....	10
4.1 L'écart prescrit-réel du métier.....	10
4.2 Dimension collective du travail d'urbaniste.....	11
4.3 Évolution du cadre technique et réglementaire du métier.....	13
4.4 La reconnaissance du travail de l'urbaniste.....	15
Conclusion.....	16
Sitographie.....	17
Annexes.....	18

Remerciements

Avant tout nous tenons à remercier Madame Hette Caroline architecte-urbaniste et le cabinet Vidal-consultant dans lequel elle travaille à Paris ainsi que Madame Vanel Alexandrine, architecte-urbaniste à Bayonne au sein de son propre cabinet Axe&Site. Nous voulons les remercier pour le temps qu'elles nous ont accordé et pour leur courtoisie.

Introduction

Rappelons brièvement l'objectif de notre travail. Dans le cadre de l'enseignement PH13, nous devons choisir un métier qui nous intéresse dans le but d'étudier sa réalité. L'enjeu était d'assimiler par la pratique les différents outils vu en cours à travers l'analyse de situations réelles. Pour recueillir ces réalités nous avons pour mission de rencontrer directement plusieurs professionnels pour les interviewer afin de comprendre comment ils vivent, visualisent et perçoivent leur métier.

Souhaitant tout deux rejoindre la branche Génie des Systèmes Urbains de l'UTC, nous avons choisi d'orienter notre étude sur le métier d'architecte-urbaniste.

Voici comment nous avons structuré notre étude.

Dans un premier temps à vocation plus introductive, nous présenterons de façon générale le métier d'architecte-urbaniste ainsi que les différentes missions qui le caractérisent. Toujours dans cette partie introductive nous présenterons la méthodologie des entretiens menés avant de présenter brièvement ces derniers.

Dans un second temps nous présenterons de façon générale les points saillants qui sont ressortis des entretiens, nous pointerons des tensions, le tout dans une démarche de problématisation de notre sujet.

Enfin dans un dernier temps nous analyserons cette problématique plus en détails à l'aide des outils que nous avons vu en cours tout au long du semestre : écart prescrit-réel, développement de sensibilités, évolution technique du métier, dimension collective du travail, reconnaissance du travail etc.

I) Le métier d'architecte-urbaniste

Pour décrire les missions de ce métier il semble pertinent dans un premier temps de distinguer le métier d'urbaniste et celui d'architecte. Après avoir présenté les deux nous verrons pourquoi ils sont souvent associés. Pour cette présentation nous nous baserons sur les sites de l'ONISEP en complétant par les réponses recueillies lors de nos entretiens.

1.1 L'urbaniste

« Spécialiste de la ville, l'urbaniste aménage de nouveaux quartiers et réhabilite ceux qui n'offrent pas de bonnes conditions de vie à leurs habitants. Au service des élus, son action s'inscrit toujours dans les politiques publiques de la ville. ». Voici la première description du métier qu'on peut trouver sur l'ONISEP.

Dans les centres d'intérêts d'un prétendant idéal au métier d'urbaniste on peut lire : « *Enquêter, analyser l'information, je veux en faire mon travail / J'ai le sens du contact* ».

Ses principales missions consistent en l'analyse territoriale, du tissu urbain et dans la planification de son évolution, le tout à partir du projet politique d'élus. Sans surprise il rédige ainsi différents documents de planification urbaine : Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacements Urbains, Projet d'Aménagement et de Développement Durable etc. Ils présentent ces documents aux élus qui prennent ensuite leur décision, on peut donc parler d'aide à la décision. L'urbaniste, lors de la conception d'un projet urbain doit avoir une vision globale, il doit articuler différentes thématiques (environnement, logements, emplois, équipements etc.). À cette fin il collabore avec de nombreux acteurs (élus, entreprises, habitants, commerçants etc.) et doit entretenir tout cet aspect relationnel par l'organisation de réunions publiques, d'entretiens etc.

Selon l'ONISEP les principales compétences de l'urbanistes sont les suivantes. D'abord il doit avoir un esprit de synthèse, être capable de faire des diagnostics et de savoir s'adapter aux différentes échelles de projets : quartiers, villes, régions etc. Le site résume cela par la notion de « *compétence transversale* ». Ensuite l'urbaniste doit être capable d'écouter, de comprendre et de convaincre, de s'adapter à ses différents interlocuteurs (élus, habitants etc.). Il doit également être capable de renoncer à un projet suite à un changement politique ou de retrait des investisseurs etc. Enfin l'urbaniste doit avoir des compétences techniques multiples que ce soit sur le plan réglementaire et procédural des politiques urbaines ou bien sur celui de la maîtrise de logiciel de conception ou dessin par ordinateur (CAO, DAO) ou encore des logiciels de cartographie (SIG).

1.2 L'architecte

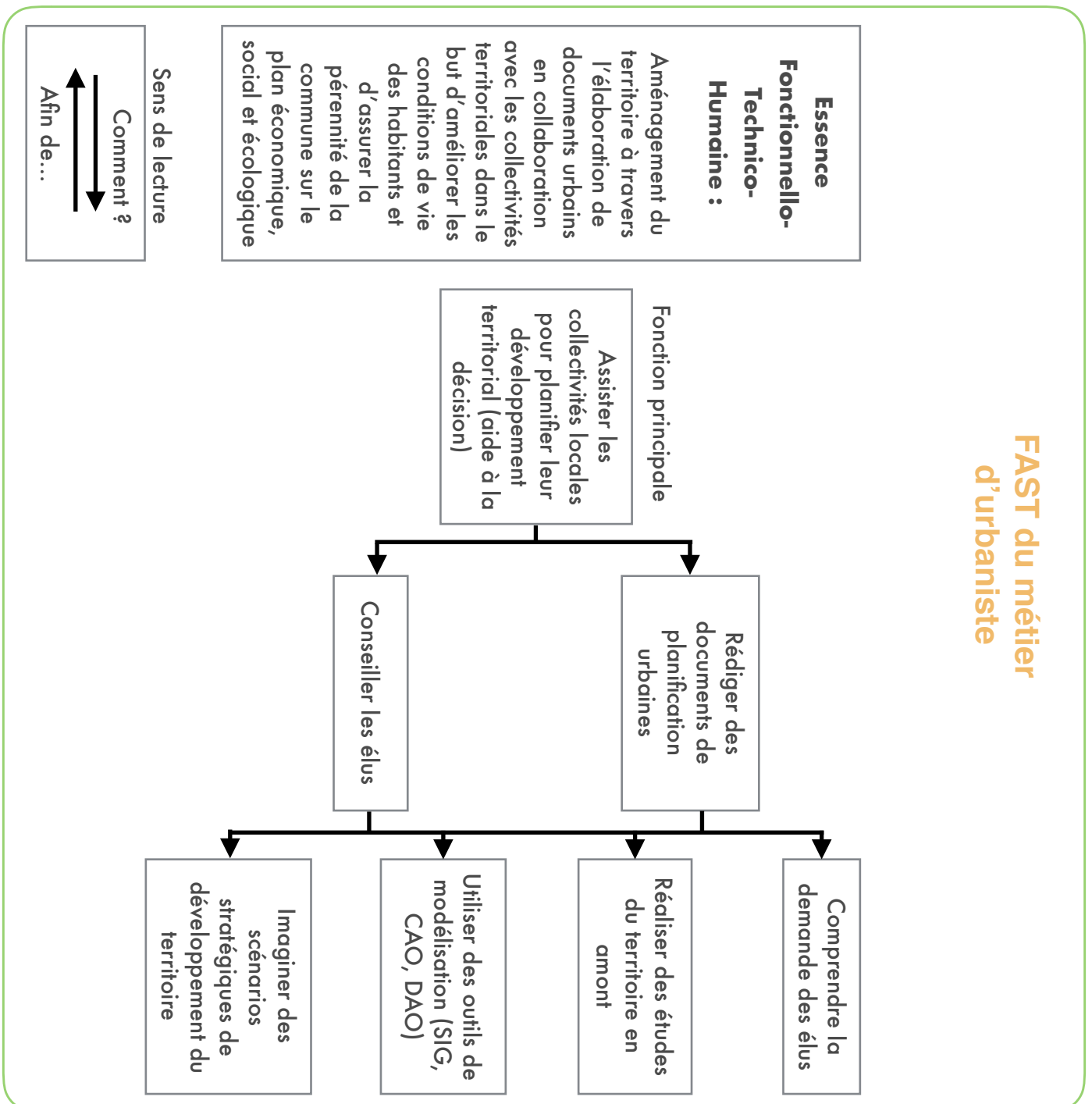
L'architecte est chargé par un maître d'ouvrage, de concevoir et de coordonner la réalisation de bâtiments (maisons, immeubles, équipements etc). Il mène une étude de faisabilité puis modélise sur ordinateur les plans du bâtiment à construire, qu'il adaptera en fonction des besoins du maître d'ouvrage ou des contraintes techniques. Tout au long de son travail l'architecte doit aussi prendre en compte les règlements d'urbanisme en vigueur. Après validation de cet avant projet par le maître d'ouvrage l'architecte va sélectionner des entreprises, faire des demandes d'autorisations etc. pour lancer le chantier. Il devient ensuite maître d'œuvre et est chargé du suivi du chantier et du bon déroulement des travaux tout en informant régulièrement le maître d'ouvrage de l'évolution du chantier.

L'ONISEP met en avant plusieurs compétences requises à l'exercice du métier. D'abord il faut avoir une sensibilité artistique, développer son propre style architecturale. Il doit néanmoins être capable d'intégrer son œuvre dans un environnement donné. Par ailleurs il doit maîtriser les dessins techniques, des logiciels de CAO et DAO et aussi avoir un bagage juridique sur les différents cadres réglementaires dans le domaine de la construction. Par ailleurs un architecte doit être réactif et endurant au stress puisqu'il doit parer à toutes les éventuelles demandes de ses clients, qui arrivent souvent en dernière minute. Par ailleurs il doit être organisé pour bien coordonner le chantier et doit faire preuve d'un certain sens de la pédagogie pour pouvoir échanger efficacement avec les différents acteurs : maître d'ouvrage (client), entreprises, bureau d'études etc.

1.3 L'Architecte-Urbaniste

Pour notre étude nous avons interrogé deux architectes-urbanistes. Néanmoins leur activité étant moins axé sur l'architecture que sur l'urbanisme, nous avons donc choisi de nous intéressés davantage à cette dernière dimension. Nous avons tout de même gardé la notion d'architecte-urbaniste puisque les deux personnes interviewées ont suivi des études d'architecture en premier lieu, avant de se spécialiser en urbanisme, et exercer principalement en tant qu'urbaniste. Indépendamment de cela, la proximité entre les deux métiers est nette, car ils partagent plusieurs compétences requises similaires : maîtrise de logiciels CAO et SIG, notions réglementaire, travail d'étude, capacité pédagogique pour pouvoir travailler avec divers acteurs etc. Les entretiens ont par ailleurs confirmés que leur connaissances en architecturales sont un vrai plus dans l'exercice de leur activité.

Pour résumer tout cela, nous avons choisi de réaliser le FAST du métier d'urbaniste (ci-dessous).



II) Déroulement des entretiens

Pour ce qui est des entretiens, nous avons interviewé deux architectes-urbanistes. La première, Mme A. Vanel-Duluc, est responsable de sa propre agence d'architecture et d'urbanisme (Axe&Site) et exerce dans le Pays Basque, les Landes et le Sud de la Gironde, depuis trente ans. Elle a suivi des études d'architecture et des cours d'urbanisme en fin de cursus pour devenir architecte DPLG (diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement). Elle a par la suite monté son agence avec une ingénieure spécialisée en environnement. Son principal secteur d'activité porte aujourd'hui sur l'urbanisme. La seconde, Mme C. Hette, est quant à elle salariée dans un bureau d'étude d'urbanisme de la ville de Paris, Vidal Consultants. Elle a suivi des études à l'école d'architecture de Nancy avec une spécialisation en aménagement urbain et est donc architecte de formation. Après avoir travaillé un temps dans un bureau d'étude à Berlin, elle obtient un master en urbanisme à l'Institut d'Urbanisme de Paris avant de se faire embaucher en 2009 par le cabinet dans lequel elle travaille aujourd'hui.

Ces entretiens ont été effectués par téléphone et ont tout deux duré une heure et quart. Nous avons décidé de suivre un schéma semi-directif pour leur déroulement, soit avec des questions qui étaient pour la plupart ouvertes, offrant plus de facilité pour la réflexion, accompagnées de quelques questions fermées pour plus de directivité. Nous avons abordé sept thèmes : le parcours professionnel, les institutions et projets de société, l'évolution des agences d'urbanisme dans lesquelles elles travaillent, les contraintes auxquelles elles font face dans leur métier, la prescription et l'organisation de leur travail, l'écart entre les tâches prescrites et le réel, et en fin l'évaluation et la reconnaissance de leur travail. Ces thèmes étaient divisés en plusieurs questions portant à la fois sur les aspects générales, techniques et philosophiques du métiers.

Plusieurs points saillants sont ressortis durant les entretiens, des points spécifiques pouvant être analysés grâce aux lunettes techniques de la philosophie du travail. Le premier concerne l'écart entre le travail prescrit, soit le projet d'aménagement urbain proposé par la collectivité locale et le réel auquel l'urbaniste est confronté. En effet, si les tâches prescrites par un cahier des charges; telles que l'élaboration de plan de parcelle ou le zonage du territoire, semblent aller de soi dans la théorisation que l'on se peut se faire de l'urbanisme, celles-ci peuvent s'avérer bien moins évidentes à réaliser dans la pratique. L'urbanisme et la conception de programme d'aménagement, comme nous allons le voir par la suite dans notre étude, est une matière demandant une certaine logique de compréhension et d'entente entre les différentes parties prenantes constituant la réalisation du projet. Or cette compréhension est parfois plus complexe à appréhender. Cela nous mène alors à un nouveau point saillant, la dimension collective dans le métier. L'urbaniste n'appartient pas à un collectif interne -un individu collectif- comme on peut retrouver dans des entreprises ou des équipes de production, mais plutôt à un collectif externe d'individus, ce qui apporte différentes subtilités dans notre perception de ce métier et notre vision de l'urbanisme. Quelques réflexions sont à poser sur la reconnaissance du travail -un autre point saillant ressorti durant l'entretien- de l'architecte-urbaniste par les élus avec lesquels il agit et par les habitants des villes. De même, le métier a évolué suivant les nouvelles technologies développées et les dernières lois érigées. Si celles-ci ont changé les perceptions que l'architecte-urbaniste pouvait avoir vis à vis des projets, elles lui ont aussi permis de détailler de nouvelles façons de procéder, en plus des savoir-faire et des sensibilités développées lors de l'exercice du métier. Nous nous intéressons donc également à ce dernier point dans notre étude.

III) Problématisation

L'objectif de ces entretiens était d'en savoir plus sur le métier mais surtout d'y déceler d'éventuels tensions ou thématiques que nous avons pu étudier en cours. Nous avons donc choisi une approche problématique globale du métier plutôt que de nous focaliser sur une ou deux tensions en particulier. C'est dans cet objectif que nous avons conçu notre questionnaire que vous pourrez trouver en annexe.

Alors, qu'en est-il ressorti ? Pour commencer à présenter les points principaux que nous reprendront tout au long de notre analyse nous avons choisi de modéliser différentes tensions qui sont au coeur de l'activité de l'urbaniste.

D'abord, nous l'avons vu, l'un des rôles principal de l'urbaniste est de conseiller des collectivités. Ces collectivités sont composés d'élus qui généralement n'ont pas de connaissances particulières en urbanisme. L'enjeu est alors d'installer un dialogue constructif avec les élus, il faut arriver à leur faire comprendre des choses parfois complexes sur un plan technique ou juridique. Hors cette tâche s'avère parfois complexe et peut retarder les projets comme nous le verrons.

Nécessité de travailler avec un collectif hétérogène



Nécessité de terminer le travail dans un délai rentable pour l'entreprise

Ensuite l'urbaniste exerce son activité dans un cadre en constante mutation. Que ce soit sur un plan réglementaire ou sur le plan technique. Hors cette évolution permanente peut nuire au besoin de stabiliser l'entreprise et l'organisation, nous y reviendrons également.

Besoin d'évolution avec les tissu technico-règlementaire



Besoin de stabiliser l'entreprise et son organisation

Enfin, si le travail de l'urbaniste, soit la planification d'un projet de développement territorial, lui est prescrit par les collectivités locales avec lesquelles il travaille, il doit également faire face au réel et donc s'adapter aux situations qui en émanent. La prescription laisse place à une forme d'adaptation.

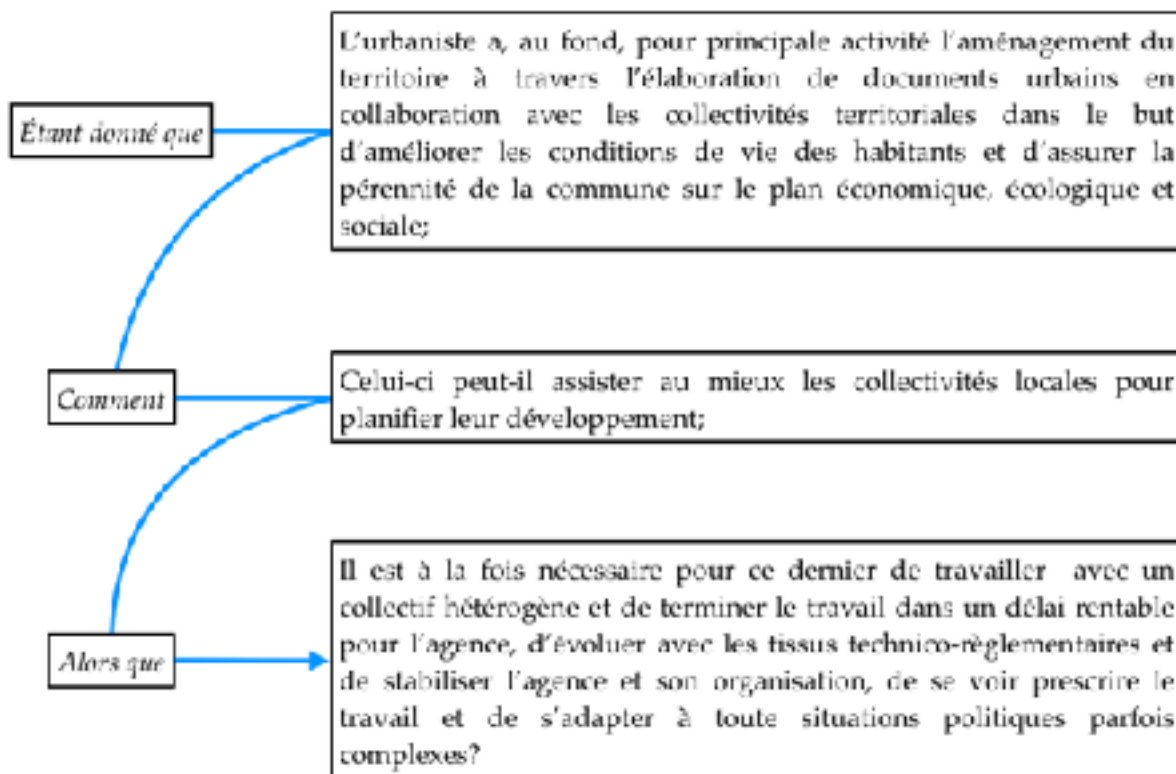
Nécessité de s'adapter à toutes situations politiques et complexes du réel



Nécessité de prescrire le travail

Bien que nous développerons une partie de notre analyse autour de ces trois tensions, nous avons relever d'autres points intéressants à discuter. Nous nous intéresserons notamment à la reconnaissance du travail de l'urbaniste et aux questions d'évaluation, de sens et de finalité qui en découlent. Enfin tout au long de l'analyse nous parlerons des sensibilités développés par les urbanistes.

Grâce à cette première conceptualisation des tensions liées au métier d'urbaniste, nous en avons déduit la problématique-valeur problématisant le schéma directeur que celui-ci doit suivre lors de son travail :



Pour la comprendre nous allons analyser, grâce aux outils de la philosophie du travail, les différents points la caractérisant.

IV) Analyse

4.1 L'écart prescrit-réel du métier

Une des caractérisation principale du monde du travail est l'écart entre le travail prescrit, soit le contenu de la prescription, les objectifs définis, et le travail réel, soit ce qui est réalisé et éprouvé par un individu. C'est cet écart qui pousse le travailleur à faire face à une résistance du réel. Les principales causes sont le zèle que peut entreprendre un individu face à une situation prescrite, le fait qu'on ne peut pas tout prévoir, et les aléas techniques et humains propres à chaque domaine d'activité. Cet écart prescrit-réel existe donc également dans le travail de l'urbaniste. Pour ce dernier, la prescription se fait sous la forme d'une demande d'aide, de conseil, de supervision générale de la part des élus des villes et des communes pour la planification d'un aménagement ou d'un développement territoriale. Elle peut prendre la forme d'un cahier des charges, comme l'explique Mme C. Hette, même si celui-ci est vite oublié lors de la mise en place du projet, s'effaçant face à une demande de résultats probants concernant le projet, une des caractéristiques du travail prescrit. Si dans la prescription, le travail doit aller de soi, grâce à une bonne compréhension du projet et de ces enjeux par les différents acteurs gravitant autour ainsi qu'à une réalisation sans contraintes administratives et législatives, la résistance du réel va à l'encontre de ce bon déroulement.

Cette résistance prend plusieurs formes dans le travail de l'urbaniste. En premier lieu, ce sont des contraintes qui la définissent. L'urbanisme étant un domaine largement codifié, tous les documents doivent être conformes à la loi. Ainsi une part importante du travail consiste en la rédaction des rapports juridiques des PLU et en leur mise à jour. Cette tâche est néanmoins contre-productive. En effet, ces rapports n'ont pas de réel nécessité dans l'avancement et la conceptualisation d'un projet urbain, les élus ne s'en soucient guère par exemple. Ces documents extrêmement descriptifs sont juste l'attestation autorisant le projet auprès des hautes autorités juridiques. De même, ils peuvent parfois être néfastes à son avancement car ces autorités ne perçoivent le développement du projet qu'à travers eux, et une légère modification ou une mauvaise compréhension peut entraîner sa mise en suspension complète. Une première résistance du réel est donc à la fois la contrainte législative du projet et le décalage de compréhension qui peut s'opérer entre les acteurs du projets et les autorités extérieurs qui le supervisent. Le travail de l'urbaniste n'est également parfois pas entièrement dédié à la planification du projet de développement territorial. En effet, lorsqu'il est installé à son compte, il doit également effectué des tâches annexes qui n'entrent pas directement dans l'essence de son travail. Ces tâches gestionnaires et administratives, comme la commande de matériel, la prise de rendez-vous avec les élus locaux, la veille technique, ou la rédaction de fiches de paie des salariés, prennent de son temps de travail et l'empêche de se consacrer pleinement dans les projets. Enfin une dernière contrainte concerne leur financement. Les tâches à entreprendre sont de plus en plus nombreuses et les prix de leurs prestations sont de plus en plus coûteux car l'État impose de nouvelles normes législatives et de protection environnementale. Par la décentralisation des pouvoirs, certaines petites communes ont des fonds publics bien moindre par rapport à d'autres. Le financement du projet est donc complexe à entreprendre, ce qui ralentit son avancement, et la rémunération de l'urbaniste -principalement celui qui est installé à son compte- se fait alors en décalage contrairement à d'autres métier.

Le métier d'architecte-urbaniste possède une dimension collective intéressante car hors des standards que l'on peut observer dans d'autres formes de métier, notamment liés à l'entreprise. On précisera cette dimension par la suite dans notre étude. Mais cette dimension compliquée, du fait de la liaison entre de multiples acteurs, entraîne chez l'urbaniste une nouvelle résistance du réel. En effet, l'augmentation du nombre d'acteurs dans le schéma organisationnel du projet complexifie les relations entre ces derniers et donc l'avancement. L'urbaniste en fait les frais pour chaque situation. Ce dernier doit être capable à chaque fois de faire comprendre aux autres son expertise sur le sujet, notamment les élus locaux, les bureaux d'études externes et les autres autorités publiques. Aussi, ce sont parfois les textes de lois qu'il faut tenter de faire comprendre à tous. Chacun peut l'interpréter à sa façon, ce qui ne facilite pas la communication. L'urbaniste doit trouver des solutions d'adaptation afin de faciliter la compréhension globale du projet. Pour surmonter cette contrainte, Mme A. Vanel-Duluc explique qu'il faut privilégier les échanges, la pédagogie et la clarté des explications, sinon « *on se retrouve à corriger à droite et à gauche, et les documents définissants le projet ne veulent plus rien dire* ». Une des sensibilités développée par l'urbaniste dans ces situations est l'adaptation. En effet, l'urbanisme et la présentation des projets aux élus des mairies demandent une certaine adaptation politique. Pour cela il faut développer sa façon d'argumenter, de convaincre et d'écouter. La prise de note, l'élaboration d'un cahier de réunion et de fiches aident à cela.

Ainsi par l'expérience de la pratique et la confrontation au réel du travail, l'urbaniste a développé des sensibilités qui lui sont propres et qui lui permettent de *s'individuer*, de devenir un individu, dans son travail. Ces outils et ces savoir-faire développés peuvent prendre plusieurs formes. Le premier est un pragmatisme permanent lui permettant de revenir à chaque fois à l'essence même du projet, aux textes qui le conceptualisent afin de ne pas se perdre dans les divergences pouvant nuire à l'avancement du projet. Un autre outil est son inventivité face aux appels d'offres de la part des collectivités locales. Chaque projet doit pouvoir se différencier et l'urbaniste est capable de juxtaposer une méthodologie qui lui est propre avec une touche d'inventivité, d'innovation. Enfin, une dernière sensibilité est la perception que celui-ci peut avoir vis à vis des personnes avec lesquelles il travaille. Si on peut la retrouver au travers d'autres métiers, elle lui permet de comprendre la manière dont les autres acteurs réagiront face au développement du projet et d'adapter ces explications à chacun. De même, cette perception ne se fait pas qu'au travers des individus, elle s'applique également sur l'urbain et le reste du territoire. L'urbaniste est capable de comprendre le développement qui a été entrepris dans une ville, les points forts et ce qui doit être amélioré, uniquement en s'y promenant. Pourtant, si l'urbanisme tient son nom d'« urbain », la pratique prend essentiellement en compte les besoins de l'humain. C'est donc au travers de ses sensibilités que l'urbaniste perçoit les comportements de celui-ci dans la ville et dans son habitat, ses façons d'agir, et qu'il est capable de prévoir qu'elle sera le meilleur programme pour développer le territoire et intégrer ces besoins.

4.2 Dimension collective du travail de l'urbaniste

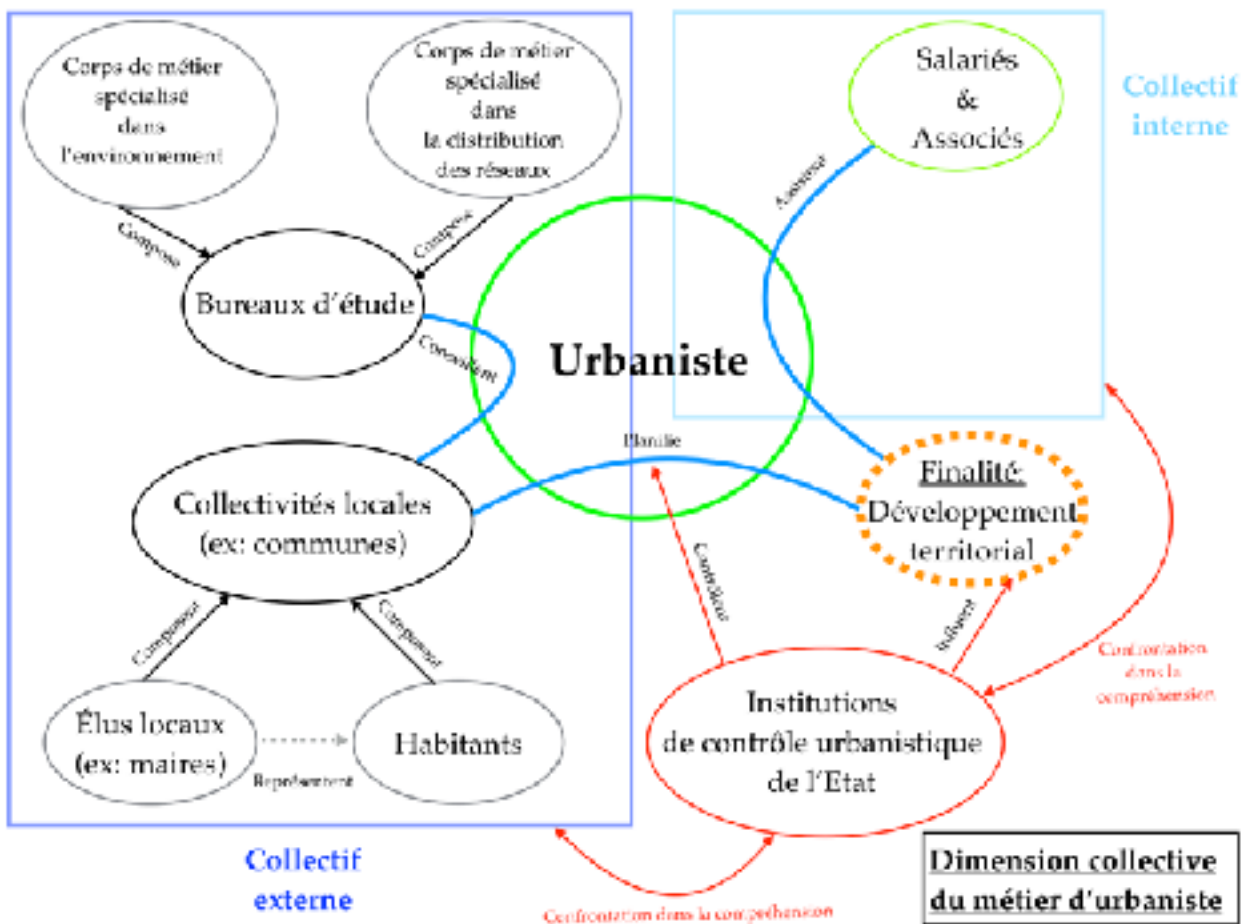
Comme vu précédemment, la prescription du travail de l'urbaniste se fait sous la forme de demandes de développement territorial de la part des collectivités. Cette prescription, faisant obligatoirement face au réel, se constitue selon un schéma d'acteur complexe. En effet, la dimension collective du métier d'urbaniste se distingue des organisations d'autres métiers, comme ceux de l'entreprise. Dans cette dernière on observe un mode de travail collectif constitué dans la plupart des cas selon une hiérarchie verticale. Un manager (N) prescrit des tâches à ces collègues (N-1, N-2, etc.), les coordonne, et ils coopèrent collectivement pour effectuer ces tâches, réajuster la coordination. De même, le manager reçoit les ordres de ses supérieurs (N+1, etc.) et procède de la même façon. Le mode de travail dans un collectif lié à l'urbanisme diffère de cette méthode. Dans ce domaine, le collectif ne forme pas un tout uniforme mais est composé de plusieurs parties distinctes ne répondant pas à une logique hiérarchique et étant lié par un projet commun les traversant une à une. Il n'est donc pas un « individu collectif » mais un « collectif d'individus ». L'urbaniste peut travailler différemment selon ses préférences, soit en étant le responsable de sa propre agence, soit en étant salarié dans un bureau d'étude, soit en étant fonctionnaire auprès du service public. Si dans ces différents cas, le modèle de collectif auquel appartient l'urbaniste peut se différencier, cela se fera uniquement dans le collectif interne du métier, le plus intimiste.

En effet, grâce aux entretiens et aux observations que nous avons pu faire, deux grandes catégories sont ressorties de l'analyse de la dimension collective du métier : le collectif externe et le collectif interne. L'urbaniste est l'intermédiaire entre les deux. La première catégorisation est constituée des membres des collectivités locales avec lesquels l'urbaniste travaille pour planifier le développement et l'aménagement territorial d'une zone. Des bureaux d'études annexes (environnement, réseaux hydrologiques et électriques, etc.) entrent également dans cette catégorisation, apportant conseils et précisions au projet en élaboration. Ce collectif externe se retrouve lors de réunions mensuelles pour discuter et débattre de l'avancement du projet. On parle donc de collectif externe à l'urbaniste car si celui-ci agit en tant que conseiller et analyste pour les plans d'aménagement des élus locaux, il n'appartient ni au schéma organisationnel de la commune, ni à ceux des autres bureaux d'études. Il est un organe extérieur auquel on prescrit un projet, et qui agit sur la planification et la construction de ce dernier. Le mode de travail est, pour ce collectif, horizontal : la mairie propose (*prescrit*) une étude d'aménagement à l'urbaniste, et celui-ci conseille réciproquement aux élus les choix à faire sur l'aménagement. La seconde catégorisation est composée des membres constituant le cercle proche de l'urbaniste. Ils sont ses salariés s'il est le responsable de son agence, ou ses collègues s'il appartient à un corps ou une institution, tels qu'un bureau d'étude en urbanisme ou un service public. C'est dans ce collectif que se produit une part importante de son travail, soit la conceptualisation du projet, son analyse au travers de différents outils ou la rédaction des rapports et documents officiels. Le collectif suit par ailleurs un schéma organisationnel propre au fonctionnement de l'agence ou de l'institution, et donc aux choix du responsable. Le mode de travail peut être horizontal comme vertical, en simultané comme en séquentiel. Nos deux entretiens nous ont permis d'observer deux façons de procéder. Mme Vanel-Duluc, étant responsable de son agence, délègue certaines tâches à ces salariés, comme la cartographie des territoires à aménager ou la rédaction des rapports de présentation des PLU concernés, pour se concentrer sur d'autres activités du projet en lien avec le collectif externe qu'elle forme avec les élus.

Elle opère donc selon un schéma verticale. Mme Hette quant à elle est salariée dans le cabinet d'urbanisme Vidal Consultants. Elle appartient à une équipe composée de 6 membres dans laquelle le travail est réparti horizontalement et se réalise simultanément. Un salarié rédige ou cartographie un document, un autre fait de même pour un document suivant, et ainsi de suite. Ainsi le collectif interne à l'urbaniste peut dans certains cas suivre un schéma organisationnel proche de ceux des entreprises et de la fonction publique.

La dimension collective du métier d'urbaniste se constitue donc autour de ces deux collectifs. Mais, il existe également un autre organe agissant dans le développement du projet. L'aménagement territoriale se faisant sur le sol français, l'Etat est un acteur essentiel de l'urbanisme. Si les élus des différentes villes et communes sont ses représentants à l'échelle locale et dans les projets d'aménagement, des corps extérieurs gouvernementaux sont également de mise dans la supervision de la planification. Ces institutions composées d'experts juridiques et techniques vérifient si le projet ne va pas à l'encontre des lois érigées dans le code de l'urbanisme et le règlement de la communauté d'agglomération à laquelle la ville ou la commune appartient. Si cet organe semble être nécessaire dans le bon déroulement du projet, il est parfois vu, pour les urbanistes interrogés et certains élus, comme une source de contraintes dans l'avancement. Selon Mme Vanel-Duluc, il existe un décalage entre la compréhension des textes de lois par ces experts et par les collectifs que forme l'urbaniste avec les élus et ses collègues. « *On peut faire dire beaucoup de chose à une phrase, et elle peut par conséquent avoir plusieurs sens* » explique t-elle. Ce décalage est à la fois une nuisance dans le développement du projet, et la source du développement de nouvelles sensibilités pour l'urbaniste. En effet, par cette confrontation, l'urbaniste adopte de nouvelles procédures, de nouveaux dispositifs pour s'adapter à toute situation. Cette adaptation, que l'on pourrait qualifier de politique car elle s'opère dans des circonstances où l'argumentation et le débat sont omniprésents, est un point fondamental du savoir-faire de l'urbaniste. Elle permet en effet au collectif de coopérer et de s'individuer -on peut ici utiliser ce terme de G. Simondon pour montrer que le collectif et ses acteurs sont en *devenir-*, en favorisant notamment les échanges et les explications pédagogiques, et en assurant ainsi l'existence du projet de développement territorial. Aussi, cet organe n'entre pas dans les collectifs externe et interne de l'urbaniste car il est externe au schéma organisationnel du travail constitué dans ces derniers. Il intervient en tant que membre extérieur, comme superviseur de la planification. Il reste néanmoins dans la dimension collective du métier car il est le générateur de la sensibilité d'adaptation propre à l'urbaniste.

Ainsi, on peut résumer et expliquer cette dimension au moyen du schéma ci-dessous présentant à la fois la fonction principale du métier et les acteurs liés.



4.3 *Évolution du cadre technique et règlementaire du métier*

Une partie du travail d'urbaniste consiste en la réalisation de plans et de schémas. Ces pièces peuvent être intégrés à des documents officiels, comme par exemple un plan de zonage pour un plan local d'urbanisme. Ou bien ils peuvent être utilisés lors de réunion, ils sont alors pour l'urbaniste un outil essentiel de son argumentaire lors de discussions avec les autres acteurs. L'objectif des schémas est de simplifier quelque chose de complexe, dans ce cas précis l'urbaniste les utilise pour faire comprendre certains enjeux urbains qui ne sont pas forcément évidents pour des élus n'ayant pas été formés à l'urbanisme.

Avant, ces schémas et ces plans étaient fait à la main. De la même façon qu'un architecte dessinait ses bâtiments au crayon. Puis l'ère du tout numérique a atteint le secteur de l'architecture et de l'urbanisme. Des logiciels de Conception Assisté par Ordinateur (CAO), de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) ou encore des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) sont apparus. Les logiciels de CAO permettent de modéliser virtuellement l'organisation de fonctions techniques (flux, vitesse de circulation, ou autres éléments urbains), et à partir d'un paramétrage donné de simuler numériquement un certain nombre de scénarios, par exemple l'évolution de la circulation sur tel ou tel zone de la ville, avec tel ou tel aménagement. C'est donc un outil essentiel pour un architecte-urbaniste qui cherche à analyser et programmer l'évolution d'un territoire. Les logiciels de DAO eux ne permettent pas de réaliser des simulations mais simplement de faire des dessins précis et en plusieurs dimensions sur ordinateur. Néanmoins l'intérêt principal qui leur ai prêté est de faciliter la gestion des documents. Ils les rendent modifiables, ils sont plus faciles à archiver, ou encore à transmettre, que les plans papiers que l'architecte-urbaniste pouvait produire jusqu'ici. Enfin les SIG sont des systèmes qui, comme leur nom l'indique, permettent de collecter, organiser, traiter, analyser et afficher des données spatiales et géographiques. On comprend donc l'intérêt de ces derniers lorsqu'on cherche à aménager un territoire.

Avec ces logiciels, ce sont les méthodes travail qui changent. Avant les urbanistes ne disposaient pas de cartes satellites, simplement de vues aériennes, autrement dit de photos prises depuis un avion. Aujourd'hui en allant simplement sur Google on peut trouver la carte de n'importe quelle commune, y afficher les différents équipements et commerces qui s'y trouvent, mesurer la taille de parcelles, suivre les différents flux de circulation, le tout en quelques clics. Pour concevoir un bâtiment en architecture, les logiciels sont désormais capables de faire des maquettes en trois dimensions. Le fait est que ces nouveaux outils numériques qui se développent d'année en année changent complètement la façon d'exercer le métier d'architecte-urbaniste. Ils permettent d'analyser des territoires à des échelles plus grandes (locale / régionale) que celles que l'on pouvait étudier jusqu'ici, de prendre en compte des facteurs que l'on ne pouvait même pas mesurer avant (comme les flux de circulation), ou de simuler un scénario de développement à partir de facteurs divers. Le numérique a fourni à l'urbaniste une quantité d'information presque infinie qui lui permettent d'approfondir son analyse du territoire.

Bien que ces outils ne se substituent pas aux enquêtes de terrains, toujours fondamentales, ils viennent les compléter et accroître le monde des possibles de l'architecte-urbaniste. On pourrait même dire qu'ils ont permis le développement du métier d'urbaniste et pour cause, il y a encore trente ans c'était un métier presque inconnu, l'aménagement des territoires était géré par l'État ou les collectivités. C'est avec la décentralisation des pouvoirs et notamment la loi de décentralisation de 2001, que se sont développés des cabinets spécialisés en urbanisme afin de conseiller les communes désormais responsable de leur développement. La révolution numérique qui s'est effectuée en parallèle a permis aux urbanistes de développer leurs savoir-faire comme nous l'avons vu.

Ces derniers points sont intéressants pour notre analyse : le métier d'urbaniste est jeune, tout comme les formations à ce métier. Or il arrive souvent, c'est le cas dans notre étude, que des architectes se soient convertis au métier d'urbaniste, d'où l'appellation d'architecte-urbaniste. Ce sont des métiers très complémentaires comme nous avons pu le voir jusqu'ici, que ce soit au niveau des outils utilisés, ou au niveau de la finalité, du sens du travail. Le fait est que ces nouvelles technologies ne sont pas encore parfaitement connues et maîtrisées par les différents cabinets d'urbanisme. Comme son nom l'indique, on parle de révolution numérique, symbole d'un changement radical. Un changement brusque pas forcément évident lorsqu'on les compare aux méthodes que l'on utilisait auparavant. Il faut réapprendre beaucoup de choses, apprendre à utiliser des logiciels qui eux même évoluent constamment. C'est pourquoi il est absolument nécessaire pour les architectes-urbanistes de se former continuellement à ces outils, aux dernières mises à jour, aux nouvelles fonctions. Cette formation est indispensable pour accompagner l'évolution technique du métier.

Elle fait partie intégrante du savoir-faire de l'urbaniste, ce dernier doit savoir évoluer, il développe une capacité d'assimilation, d'appropriation des outils techniques très importante. Néanmoins cette adaptation n'est pas forcément évidente, surtout quand on a travaillé avant l'ère numérique, et que l'on a donc pas du tout été préparé à cela. La transition des savoir-faire en est d'autant plus difficile.

Par ailleurs nous avons pu remarquer le fait que cette évolution technique n'était pas que positive sur l'activité de l'urbaniste. En effet grâce aux SIG, à internet, l'urbaniste peut vite se retrouver submerger par les informations. Tout est de plus en plus complexe non seulement au niveau de l'analyse des territoires (il faut toujours tenir compte de nouveaux facteurs) mais aussi au niveau de la réalisation et de l'organisation de l'activité. D'abord la technologie demande énormément de temps de formation. Ensuite elle n'est pas infaillible, il peut y avoir des « bugs » qui empêchent d'accéder ou de transférer des données, et il faut alors gérer la situation. Cela prend du temps et ne va pas dans le sens du travail de l'architecte-urbaniste. On comprend désormais pourquoi le travail collectif est fondamental pour un urbaniste ne serait-ce qu'au niveau du partage des compétences techniques, réglementaires, analytiques ou même gestionnaires. Cette capacité d'adaptation et cette transversalité des compétences sont essentielles dans un cadre technique en mutation permanente puisqu'aucune formation ne peut préparer complètement l'urbaniste aux différentes tâches qu'il aura à accomplir. La formation de l'urbaniste ne s'arrête pas lors de l'obtention d'un diplôme, elle se perpétue quotidiennement, sur le terrain. C'est pourquoi il doit toujours être capable de questionner ses savoir-faire, et de savoir travailler avec les autres. On peut y voir ici le développement d'une sensibilité, d'un sens de la curiosité, de l'introspection, de l'humilité, de l'ouverture aux autres pour trouver des solutions et avancer.

Ces nouvelles technologies peuvent même avoir des effets néfastes plus imprévisibles. La révolution numérique n'a pas juste touché les outils de l'urbaniste. Nous l'avons dit, il est très facile pour un personne lambda, d'accéder à une quantité d'informations impressionnante sur Internet, de trouver ou même réaliser des cartes sur Google très rapidement. Or les clients, les élus et autres collaborateurs de l'urbaniste ont tous accès à ces informations. Tout va de plus en plus vite dans notre société, grâce au numérique. Tout semble justement plus facile. Et il arrive que ces clients ou collaborateurs ne réalisent pas la complexité du métier d'urbaniste et imposent des délais de plus en plus courts ou des consignes très déconnectées (le comble...) de la réalité des choses. Il arrive qu'ils pensent que certaines choses peuvent se faire très facilement, en quelques clics. Globalement l'urbaniste doit alors fournir plus de travail pour répondre à ces délais, puisque nous avons vu que la formation aux nouveaux outils etc. lui prennent beaucoup de temps. Parfois il doit aussi être en mesure de faire comprendre aux clients la réalité de son travail et lui montrer que tout n'est pas forcément simple. En somme la révolution numérique a complètement changé le cadre technique du métier mais aussi la société de façon plus générale, et cela peut parfois se traduire par une perte de la notion de l'échelle des difficultés qui peut s'avérer parfois problématique et chronophage pour l'urbaniste.

Ce ne sont pas uniquement les techniques qui évoluent dans le cadre de l'activité de l'urbaniste, c'est également le cadre réglementaire. À ce niveau là l'un des changements les plus important pour le métier a été la loi de décentralisation de 2001. Nous l'avons vu, en récupérant la responsabilité de l'aménagement de leur territoire, les collectivités territoriales locales ont vu leurs besoins en urbanistes exploser. Mais cette décentralisation peut parfois poser problème, il y'a de moins en moins de gens formés dans l'administration pour vérifier les documents produits par les urbanistes. Le fait est que les responsabilités sont de plus en plus partagées, de plus en plus d'acteurs sont impliqués dans l'aménagement des territoires, mais ils ne sont pas toujours bien formés pour autant. Certaines mésententes dû à ce manque de formation peuvent amener l'urbaniste à passer plus de temps à discuter avec les acteurs pour les convaincre, leur expliquer tel ou tel choix. Cela engendre plus de travail, plus d'échanges pour l'urbaniste et demande parfois de remonter très haut dans la hiérarchie pour trouver des autorités compétentes (demander jusqu'à des tribunaux pour vérifier tel ou tel règlement) qui vont permettre de valider ou non certains documents.

Par ailleurs, ce cadre réglementaire qui vient s'ajouter à toutes les nouvelles informations apportées par le numérique submerge parfois les acteurs, et l'urbaniste se doit de savoir rester concentré sur l'essentiel, le besoin initial et principal. Il ne doit pas se noyer sous cette masse d'informations. Il doit savoir faire le tri, repérer ce qui est important et en cela il développe une nouvelle sensibilité, la capacité d'aller directement à l'essentiel, il apprend à être synthétique pour capter l'attention de ses interlocuteurs autour des enjeux principaux, et tout cela n'est pas évident. On comprend donc bien l'importance des schémas dans le travail de l'urbaniste : ils traduisent cette capacité à être synthétique.

Ainsi, on peut noter que la mutation permanente du cadre réglementaire oblige les urbanistes à faire de la veille réglementaire en continu pour être au courant des dernières loi et normes en vigueur un peu à la manière de la veille technique qu'il doit déjà mener. Cela les pousse à adopter une certaine rigueur, les forme à se tenir au courant et à s'adapter une fois de plus à un environnement donné, bien défini.

4.4 La reconnaissance du travail de l'urbaniste

La concrétisation du travail de l'urbaniste prend forme dans l'aménagement d'un territoire, dans son bon fonctionnement, le bien être de ses habitants et la satisfaction des autres acteurs qui évoluent en son sein. Or l'aménagement d'un territoire se réalise sur un temps très long (parfois plus de vingt ans) et progressif, le résultat du travail de l'urbaniste ne jouit donc pas d'une grande visibilité. Et pourtant il profite à tout le monde. En réalité le résultat est surtout visible quand le travail est mal fait : on constate des problèmes de développement, un mécontentement des acteurs, des incohérences dans l'organisation du territoire qui génèrent des dysfonctionnements (exemple d'une mauvaise répartition des équipements etc.). Ainsi une des plus grandes satisfaction pour un urbaniste peut être lorsqu'un usager dit se sentir bien sur ce territoire ou lorsqu'il est choisi par des collectivités suite à des pratiques de bouche à oreille, symboles d'un travail apprécié.

La finalité, le sens du métier d'urbaniste a une valeur sociétale importante, il vise à organiser le bien vivre ensemble. Il permet dans un même temps d'éviter des erreurs d'aménagement qui pourraient être lourdes de conséquences. Nous pensons qu'il est important de ne pas perdre de vue cette fonction de l'urbaniste qui bien que principale n'est pas toujours la plus mise en avant. Elle peut pourtant s'avérer essentielle : parfois certains clients ont des demandes qui frôlent les limites de la légalité, qui peuvent par exemple servir des intérêts particuliers. C'est pourquoi l'urbaniste doit se rappeler que son rôle est à terme de servir l'intérêt général pour être capable de dire non à certains clients. C'est par cette prise de conscience, cette prise de recul par rapport à certains dossiers, par cette capacité à dire non que l'urbaniste va aussi pouvoir s'émanciper. S'il est au service de son client, il doit aussi être capable de se plier aux choix de ce dernier même si cela doit aller contre ses valeurs (ex : la décision finale du client n'est pas celle que l'urbaniste lui avait conseillé), dans certains cas il doit savoir dire non.

Généralement les gens ne savent pas vraiment en quoi consiste le travail de l'urbaniste, ce dernier est plutôt méconnu. Ce manque de visibilité s'explique peut-être en partie parce que c'est un métier jeune. D'autre part on peut dire que finalement ce que vend l'urbaniste c'est un travail intellectuel, ce sont des idées, des scénarios, il révèle des potentiels, mais tout cela est immatériel et donc moins visible qu'une production sensible. Il est donc important au sein d'un cabinet, et pour le manager, de rappeler régulièrement si nécessaire ce qu'est l'essence même du métier et de discuter sa finalité avec ses collaborateurs afin que ces derniers puissent pleinement s'épanouir dans leur activité et ne pas tomber dans un sentiment d'aliénation.

Il est d'autant plus important de discuter de cela au sein d'une équipe d'urbanistes, que parfois ils sont amenés à réaliser des tâches fastidieuses, liées notamment aux évolutions techniques et réglementaires que nous avons évoqué précédemment. Cela peut par exemple être le cas lorsque l'urbaniste est amené à rédiger des rapports de dizaines et dizaines de pages, alors même que ces derniers ne sont pas ou peu lu par la suite, mais qui sont indéniablement nécessaires (par exemple un plan réglementaire) pour faire valider et avancer un projet. Cela peut aussi être le cas lorsque la qualité des ses documents est remise en question par une mauvaise interprétation de l'administration avant d'être finalement validée après de longues discussions.

Conclusion

Pour conclure, l'urbaniste voit son travail partagé entre plusieurs tensions. Ces dernières sont éprouvées lors de l'exercice du métier et apparaissent sous diverses formes. Elles peuvent être des contraintes législatives et gestionnaires, un décalage de compréhension entre les différents acteurs avec lesquels l'urbaniste travaille ou encore le sentiment que la reconnaissance du travail n'est pas réellement comprise. Si ces tensions marquent l'activité de l'urbaniste, nous avons analysé comment celui-ci les intégrait dans ces tâches et comment il pouvait dans certains cas les dépasser, pour s'individuer, se construire. L'urbanisme est un domaine profondément lié à l'humain, que ce soit dans son exercice et dans sa finalité. En effet, le travail nécessite avant tout une perception des comportements des individus que l'on a en face de soi lors de la planification du projet de développement territorial et de ceux pour qui ce dernier est destiné, c'est à dire les habitants. Les différentes tensions présentées sont pour la plupart liées au fait que l'humain n'est pas placé au centre des discussions et du projet. Sans cette conceptualisation on ne peut comprendre l'urbanisme, et donc dans notre cas le réel du métier.

Sitographie

- http://www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/jeunes/6e_annee/metiers_professions/urbaniste/qu_est_ce_un_urbaniste.jpg
- [h t t p s : / / w w w . g o o g l e . f r / u r l ? sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjJ6tXJ7ZzUAhUC2hoKHcnBDrgQjRwIBw&url=http%3A%2F%2Fwww.linternaute.com%2Fargent%2Fimmobilier%2F1108213-les-frais-d-architecte&psig=AFQjCNG3nUOyyj_6sMCzSNaTTDmADtdv8g&ust=1496413673561542](https://www.google.fr/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjJ6tXJ7ZzUAhUC2hoKHcnBDrgQjRwIBw&url=http%3A%2F%2Fwww.linternaute.com%2Fargent%2Fimmobilier%2F1108213-les-frais-d-architecte&psig=AFQjCNG3nUOyyj_6sMCzSNaTTDmADtdv8g&ust=1496413673561542)
- <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/urbaniste>
- <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/architecte>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_d%27information_g%C3%A9ographique
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Conception_assist%C3%A9e_par_ordinateur
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Dessin_assist%C3%A9_par_ordinateur

Annexes

Questions entretien PH13 : étude pédagogique sur le métier d'architecte-urbaniste

Parcours professionnel & contenu du travail :

- Pouvez vous nous décrire le contenu de votre travail, vos missions ?
- Pourquoi avoir choisi ce métier ?
- Quel a été votre parcours ?
- Est-ce un rêve d'enfant ?

Institution & projet de société :

- A qui est destiné le produit de votre travail ?
- Pourquoi avoir choisi la profession libérale ?

Evolution de l'agence et du métier :

- Quel est le principal secteur d'activité de l'agence ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans votre métier depuis que vous l'exercez ? Si oui, quelles en sont les sources ? (Nouveaux, acteurs, nouvelles technologies, nouvelles lois).
- Quelles sont les conséquences de ce changement sur votre métier ?

Contraintes :

- Quelles sont les principales contraintes dans votre métier ? (ex : gestionnaires, législatives).
- Quels sont les moyens dont vous disposez pour faire face à ces contraintes ?
- La concurrence est-elle fortement présente dans votre métier ? Comment y faites-vous face si c'est le cas ?

Prescription & Organisation du travail :

- Diriez-vous que vous appartenez à un collectif de travail ? Le travail en équipe est-il présent ?
- Quels sont les espaces temps formels (réunion, débriefing, partage de tâche, etc.) et informels de vie d'équipe ?
- Comment s'organise votre travail ? Comment vous est-il prescrit ?

Ecart entre le travail prescrit & le réel :

- Quand est-ce que votre travail vous résiste, que cela ne va pas de soi et qu'il faut faire un effort particulier ?
- Y a-t-il des situations qui vous ont amené à vous poser des questions d'ordre philosophique (le sens de ce que je fais) ou éthique dans votre travail ?
- Avez-vous développé une façon de faire, de procéder qui vous est propre (vos outils, vos astuces) ? Quelle est-elle ?
- De manière générale, au fil du temps, votre travail vous amène t-il à développer de nouvelles sensibilités, d'accroître vos savoir-faire ? (Ex : nouvelles façons de percevoir les projets, les gens, etc.).
- Que faites-vous par expérience que vous ne faisiez pas au début ?

Evaluation & reconnaissance :

- Considérez vous que les résultats de votre travail sont visibles ? Sont-ils reconnus ? Comment et par qui ?
- Comment êtes-vous rétribué ?
- Comment démontrez-vous la qualité de vos travaux afin d'obtenir de nouveaux clients ? Qui sont les personnes que vous devez convaincre ?
- Comment percevez-vous l'évaluation de votre travail ? Est-il évalué selon vous ? Si oui, comment et par qui ?
- Quels contacts avez-vous avec les bénéficiaires de votre travail ? Avez-vous des retours de leur part sur son contenu ?
- Avez-vous le sentiment de produire quelque chose d'utile pour le fonctionnement ou l'amélioration de la société ?
- Votre rétribution vous semble t-elle cohérente avec votre contribution ?

Questions plus personnelles :

- Votre travail vous permet-il de vous émanciper, d'exister à part, de développer une certaine autonomie dans votre vie familiale et sociale ?
- Celui-ci vous permet-il d'avoir les conditions de vie que vous désirez, dans et hors travail ?